

la Blanchère, représentée par M. Baeyert, président du conseil d'administration, en vue de la création d'un centre à vocation médico-sportive d'une capacité de quatre-vingts lits de chirurgie et de cent vingt lits, de réadaptation fonctionnelle, à Védène (Vaucluse), est rejetée.

NOR : SPSH9001414S

Par décision du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale en date du 21 juin 1990, l'autorisation prévue à l'article 31 de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 est accordée à la société anonyme clinique hôpital la Roseraie, représentée par Mme le docteur Chasques, en vue de l'installation d'une caméra à scintillation Sopha Medical Sophy Camera DSK rectangular, dans les locaux de la clinique de la Roseraie sise 120, avenue de la République, à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis).

NOR : SPSH9001415S

Par décision du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale en date du 27 juin 1990, rapportant la décision du 6 juin 1985, la société civile de moyens Tomodensitomètre de la région dieppoise, représentée par M. le docteur Goguillon, gérant, est autorisée, en application des dispositions de l'article 34 (troisième alinéa), de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 modifiée, à installer un scanographe dans les locaux du cabinet de radiologie, 138, avenue de la République, à Neuville-lès-Dieppe (Seine-Maritime).

NOR : SPSH9001416S

Par décision du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale en date du 27 juin 1990, la décision du 3 août 1989 est modifiée comme suit : « l'autorisation prévue à l'article 31 de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 est accordée à M. le docteur Songy, en vue de l'installation d'une caméra à scintillation de marque Sopha Medical, type Sophy Camera DSX rectangular, associée à un système informatique de traitement des données Sophy 20 P 512, dans des locaux situés 26, rue du Général-Dumont, à La Rochelle (Charente-Maritime) ».

NOR : SPSH9001417S

Par décision du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale en date du 27 juin 1990, l'autorisation prévue à l'article 31 de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 est accordée à la

société civile de moyens RX Toulouse, représentée par M. le docteur Bruguière, en vue de transférer l'appareil de cobalthérapie installé à la clinique la Soullano, à Lavelanet (Ariège), dans les locaux de la clinique Pasteur sise 46, avenue de Lombez, à Toulouse (Haute-Garonne), et son remplacement par un accélérateur de particules Saturne 41, de marque C.G.R.

NOR : SPSH9001418S

Par décision du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale en date du 29 juin 1990, la demande présentée par la société anonyme polyclinique de la Forêt, représentée par M. le docteur Bories en vue de la création d'un centre d'hémodialyse ambulatoire de huit postes, plus deux postes d'entraînement à la dialyse à domicile et à l'autodialyse, dans les locaux dudit établissement sis 4, rue Lagorsse, à Fontainebleau (Seine-et-Marne), est rejetée.

NOR : SPSH9001419S

Par décision du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale en date du 29 juin 1990, l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 1989 du préfet de la région de Haute-Normandie, rejetant la demande présentée par M. le docteur Limare, tendant à la création d'une clinique psychiatrique de cinquante lits, au château de Montgeon Rouelles, Le Havre (Seine-Maritime), est confirmé.

NOR : SPSH9001420S

Par décision du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale en date du 29 juin 1990, la demande présentée par l'Association clinique et recherche en imagerie (A.C.R.I.), en vue de l'installation d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique nucléaire de marque Siemens, type Magnetom 42 SP, dans des locaux à créer à Paris, est rejetée.

NOR : SPSH9001421S

Par décision du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale en date du 29 juin 1990, l'autorisation prévue à l'article 31 de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 est accordée à M. le professeur Monod-Broca, président du conseil d'administration du centre médical de recherches et de traitements diététiques de Forcilles, en vue de l'installation d'un accélérateur de particules Saturne 41, dans les locaux dudit centre sis à Férolles-Attilly (Seine-et-Marne). La présente autorisation est subordonnée à la mise hors service de l'appareil Théatron 780.

## MESURES NOMINATIVES

### PREMIER MINISTRE

#### Décrets du 27 juillet 1990 portant radiation (administrateurs civils)

NOR : PRMG9070275D

Par décret du Président de la République en date du 27 juillet 1990, M. Laurent (André), administrateur civil hors classe, affecté au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports est, à compter du 5 avril 1990, radié du ceps des administrateurs civils, date de sa nomination en qualité d'inspecteur général de l'éducation nationale.

NOR : PRMG9070281D

Par décret du Président de la République en date du 27 juillet 1990, M. Ertoran (René), administrateur civil hors classe, affecté au ministère de la défense, est radié du corps des administrateurs civils à compter du 1<sup>er</sup> mai 1990, date de sa nomination en qualité de contrôleur des armées.

#### Arrêté du 1<sup>er</sup> août 1990 portant nomination à la délégation générale à la lutte contre la drogue et la toxicomanie

NOR : PRMZ9005053A

Par arrêté du Premier ministre en date du 1<sup>er</sup> août 1990, Mme Domenach-Chich (Geneviève) est nommée déléguée générale adjointe à la lutte contre la drogue et la toxicomanie.

#### Arrêté du 1<sup>er</sup> août 1990 portant nomination du secrétaire général du groupe central des villes nouvelles

NOR : PRMC9005024A

Par arrêté du Premier ministre en date du 1<sup>er</sup> août 1990, M. Carrez (Gilles), administrateur civil hors classe, est nommé secrétaire général du groupe central des villes nouvelles, en remplacement de M. Dresch (Michel), appelé à d'autres fonctions. Cette mesure prend effet à compter du 1<sup>er</sup> août 1990.